

Autorisation d'entrées et de sorties de l'élève du collège Emile-Paul VAYSSIE  
Année scolaire 2026/2027

Nom :

Prénom :

Classe :

**DEMI-PENSIONNAIRE : DP4  ou DP5 (uniquement UNSS)**

**Régime 1 ROUGE** : l'élève est présent au collège de 8h30 jusqu'à 17h tous les jours de la semaine sauf le mercredi de 8h30 à 12h30. Aucune sortie autorisée, même en cas d'absence, prévue ou non, d'un professeur. Toute autorisation de sortie en dehors de ce cadre-là doit être clairement signalée par une décharge écrite du responsable légal.

**Régime 2 ORANGE** : l'élève est présent au collège de sa première heure de cours à sa dernière heure de cours de la journée selon l'emploi du temps régulier. Pas de sortie anticipée en cas d'absence d'un professeur ou en cas de changement d'emploi du temps décidé le jour-même. L'élève peut sortir seul ou accompagné. Toute autorisation de sortie en dehors de ce cadre-là doit être clairement signalée par une décharge écrite du responsable légal.

**Régime 3 VERT** : l'élève peut entrer à sa première heure de cours et quitter le collège à sa dernière heure de cours, même en cas d'absence de professeur, prévue ou non prévue. L'élève peut sortir seul ou accompagné.

**OU**

**EXTERNE**

**Régime 1 ROUGE** : l'élève est présent au collège de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h. Aucune sortie autorisée, même en cas d'absence, prévue ou non, d'un professeur. Toute autorisation de sortie en dehors de ce cadre-là doit être clairement signalée par une décharge écrite du responsable légal.

**Régime 2 ORANGE** : l'élève est présent au collège de sa première heure de cours à sa dernière heure de cours de la matinée ou de l'après-midi selon l'emploi du temps régulier. Pas de sortie anticipée en cas d'absence d'un professeur ou en cas de changement d'emploi du temps décidé le jour-même. L'élève peut sortir seul ou accompagné. Toute autorisation de sortie en dehors de ce cadre-là doit être clairement signalée par une décharge écrite du responsable légal.

**Régime 3 VERT** : l'élève peut entrer à sa première heure de cours et quitter le collège à sa dernière heure de cours de la matinée ou de l'après-midi, même en cas d'absence de professeur. L'élève peut sortir seul ou accompagné. Pas de sortie autorisée sur les heures d'études entre deux cours.

-----  
SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL 1

-----  
SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL 2